

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL GENERAL

HAUTES-PYRENEES

**jeudi
10
juillet
2013**

**Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés :
des actions concrètes pour la prévention**



« En mettant en place une Commission consultative du Suivi du Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés, le Conseil Général inscrit son action dans la concertation avec l'ensemble des acteurs, toutes tendances confondues. En s'appuyant sur une forte politique de prévention pour la réduction des déchets à la source, le Conseil Général s'engage concrètement en développant des actions de sensibilisation vers le grand public et les différents acteurs du département : élus, organismes de collecte, de traitement, associations et structures de professionnels.

Enfin, la Convention passée entre le Conseil Général et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie traduit l'obligation de couvrir le département à l'horizon 2017 par des programmes locaux de prévention et la volonté de réduire fortement la quantité de déchets de 29 kg/an/habitant d'ici à 2015. Vous le voyez, cette démarche s'inscrit dans un cadre collectif. »

Michel PÉLIEU
Président du Conseil Général
des Hautes-Pyrénées

CONTACT PRESSE :

Baptiste Maurel, Directeur de la communication
Tél. : 05 62 56 78 72 - 06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cg65.fr

Le Conseil Général est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan départemental d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés, ainsi que le Plan départemental de Prévention des Déchets.

Ce plan fixe les objectifs du département d'ici 2015 et 2020 en matière de collecte, de valorisation et de traitement des déchets (quantité) et les équipements à mettre en place. Il s'appuie sur une forte politique de prévention pour la réduction des déchets à la source.

Un observatoire départemental des déchets a été mis en place par le Conseil Général afin d'évaluer annuellement le plan et de vérifier sa conformité avec les objectifs arrêtés.

La réalisation des équipements est conduite par le Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets (SMTD65).

La politique de prévention et de réduction des déchets à la source est menée directement par le Conseil Général.

Le Plan départemental de prévention : principal outil du Conseil Général pour informer et inciter les habitants à réduire les déchets à la source

Dans le cadre de son Plan départemental, le Conseil Général a noué un partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour la période 2012-2017 afin de bénéficier d'un accompagnement financier.

Deux objectifs :

■ Couverture de 80% du département à l'horizon 2017 par des programmes locaux de prévention portés par des structures de collecte et ou de traitement

> mise en place en 2014 de deux nouveaux programmes locaux de prévention : Communauté de Communes de la Haute-Bigorre et SMECTOM Lannemezan. Plus de 55% de la population départementale est désormais couverte par un programme local de prévention.

■ Réduction de la quantité de déchets conformément à l'objectif « Grenelle de l'Environnement » soit - 7% ou - 29 kg/an/habitant d'ici à 2015 pour les Hautes-Pyrénées et de leur nocivité.

Des moyens humains dédiés :

- Une animatrice prévention recrutée en 2012 et assistée d'une collaboratrice ;
- Un appui de la mission déchets d'HPTE.

Les actions menées en 2012

- Réalisation d'un état des lieux de la prévention dans les Hautes-Pyrénées auprès d'une centaine d'acteurs (organismes de collecte, de traitement, associations et structures de professionnels) et définition des objectifs en matière de prévention débouchant sur les actions prioritaires suivantes : réduction des déchets papiers, verts (pelouse, compost...) et encombrants ;
- Mise en place d'instance de concertation et de validation : un comité de pilotage et un comité de suivi ont réuni une trentaine de participants en moyenne par réunion ;
- Mise en place de l'Observatoire déchets 65 (animé par HPTE) qui permet de recueillir annuellement les données prévention des structures de collecte et de traitement (composteurs, stop pub, animations...)

Les principaux enseignements :

- Une hausse des équipements en composteurs dans les résidences principales et secondaires (13% en 2012 contre 11,4% en 2009) ;

80% des Haut-Pyrénéens peuvent se procurer un composteur par le biais des structures de collecte.

- Une meilleure mise à disposition des autocollants « Stop pub » : 80 points sur tout le département.
10 établissements publics de coopération intercommunale proposent des « Stop pub » en 2012 contre 8 en 2011.
- Plus de 640 animations scolaires sur le territoire « tri et prévention » en 2012 (contre 480 en 2011).
Environ 120 animations grand public (hors porte à porte).

- Mise en place d'un réseau d'acteurs (structure de collecte et acteurs locaux) et son animation autour de 30 ambassadeurs du tri de l'ensemble des organismes du département.

- Etablissement d'un programme d'actions pluriannuel présenté en deux axes déclinés en actions :
 - « **Communication** »
 - « **Eco exemplarité** »

Le programme d'actions du plan a été adopté en session du Conseil Général le 21 juin 2013.

La mise en œuvre : 2013-2014 :

Volet « Actions départementales » sur le territoire du Plan

■ **Une formation à l'attention des élus** a eu lieu le 15 avril 2013 au Conseil Général sur le thème « comment agir pour réduire les déchets au sein de nos territoires ? ». 75 personnes ont répondu présentes dont une soixantaine d'élus en charge de la gestion des déchets sur les Hautes-Pyrénées.

■ **Le groupe de travail déchets verts** : (composé des 30 ambassadeurs du tri de l'ensemble des structures de collecte).

- deux rencontres du réseau « décentralisées » avec des visites d'installations (composteurs en pied d'immeubles, en cimetière, dans une école...) pour échanger et partager autour d'expériences ;

- un besoin d'accompagnement technique et humain sur le compostage ayant été identifié lors du diagnostic, (80%) il a été proposé aux structures collecte d'organiser en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des réunions publiques d'informations au grand public. Deux réunions publiques ont eu lieu en juin 2014 sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre à Bagnères-de-Bigorre et Montgaillard. (Deux autres auront lieu en août et en septembre 2014 sur le territoire du SMECTOM Lannemezan).

■ **Mise en place d'outils pour le réseau :**

- « **les trucs et astuces pour bien composter** ». Deux parutions par an : printemps-été et automne-hiver. Ces fiches pratiques sous format électronique seront diffusées au grand public via nos outils de communication (site internet, facebook) ;

- **4 expositions sur le compostage** sur bache disponibles en prêt à partir de cet été ;

- à la rentrée 2015 : **une formation pour les ambassadeurs du tri sur le compostage** ;

■ **Les ateliers « Devenez éco-agents ! » et les carnets pratiques remis au public** en avril 2013.

Les ateliers « Comment animer un atelier de création de produits d'entretien naturels ? » pour le grand public à l'Abbaye de l'Escaladieu (60 personnes)

■ **Animations lors de la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2014**, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), mise en place d'ateliers sur le gaspillage alimentaire pour le grand public.



Le volet « Communication » du Plan

■ 2013 : Création d'une identité visuelle spécifique à la politique de prévention des déchets des Hautes-Pyrénées

Cette identité permet d'identifier par le grand public et les différents partenaires la politique de réduction des déchets entreprise par le Conseil Général. Elle permet également d'identifier les actions d'éco exemplarité mises en place.

Elle pourra être reprise par les partenaires extérieurs dans le cadre de leurs actions de prévention.

■ 2014 : création d'une lettre d'information à la prévention des déchets

Une parution de cette lettre sous format électronique prévue 4 fois par an. La n°1 est parue en avril 2014, la n°2 paraîtra cet été.

Elle est constituée de 3 parties :

1. "au niveau local"
2. "au niveau national"
3. "Côté réglementation"

Cette lettre d'information permet d'informer des actions de prévention mises en œuvre par les différentes structures du département mais également de mettre en avant des actions nationales qui présentent un caractère exemplaire.

Les partenaires locaux (structures en charge des déchets) sont les acteurs de cette lettre et proposent des sujets de rédaction qui découlent des actions qu'elles mettent en place sur leurs territoires.

Destinataires

- les élus et techniciens des structures collecte et traitement du Département ;
- les Conseillers Généraux ;
- les membres du Comité de Direction ;
- les agents du Conseil Général par le biais d'Intranet ;
- les membres des instances de validation du Plan Départemental de Prévention et de la Commission Consultative du PEDMA (ex. ADEME, services de l'Etat, Agence de l'eau Adour Garonne, Chambres Consulaires, etc.)

■ Page internet réservée au réseau départemental prévention

Une page internet a été créée pour échanger avec le réseau prévention : (Compte rendu de réunions, diaporamas, réservations des outils en prêt...)

Opérationnelle en septembre 2014

■ Informations régulières dans les actualités du site internet du CG, dans la presse, sur facebook des actions de prévention mises en œuvre.



Le volet « Eco exemplarité » du Plan

■ Les ateliers éco responsables et la remise de carnets pratiques

- Les ateliers « Noël éco responsable » en interne en 2012 proposés aux agents du CG (50 agents)
- Les ateliers « Comment animer un atelier de création de produits d'entretien naturels ? » en interne (30 agents)

■ 2013 : Etat des lieux des déchets dans les collèges afin de proposer un plan d'action

■ L'opération « gachipain » dans 3 collèges (Paul Eluard, Victor Hugo et Beaulieu) en 2014

Poursuite de l'opération dans trois nouveaux collèges en 2014-2015

■ 2013 : Etat des lieux des déchets des routes (plan d'action encours)

■ Mise en place du tri dans les bureaux du Conseil Général au 11 et 6 rue Gaston Manent.

Poursuite de l'opération dans les autres bâtiments en 2015

■ 2015 : réflexion sur l'usage du papier recyclé

Accompagnement financier en matière valorisation et de réduction à la source

Le Conseil Général accompagne financièrement les porteurs de projet pour les opérations de valorisation et de réduction des déchets à la source au travers du Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets (FDMD).

Ainsi entre 90 000 et 100 000 € sont consacrés annuellement pour des projets d'équipement pour le tri, d'équipement en composteurs, d'actions de communication ou de sensibilisation.

Opérations	2012	2013
Equipements tri	50 331 €	49 140 €
Equipements composteurs	19 110 €	35 449 €
Communication (tri, réduction)	24 624 €	1 658 €
Sensibilisation	3 713 €	3 738 €
TOTAL	97 778 €	89 985 €



CONTACT PRESSE :

Baptiste Maurel, Directeur de la communication
Tél. : 05 62 56 78 72 - 06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cg65.fr